

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – INTO THE BEARD

- **ARTICLE 1 – Champ d’application des CGV**

Les conditions générales de vente suivantes (ci après CGV) régissent les contrats de vente entre INTO THE BEARD (ci-après ITB) et ses clients. Toute condition posée par un client est inopposable à ITB à défaut d’acceptation expresse de cette dernière. Passer une commande auprès d’ITB implique la connaissance, la compréhension, et l’adhésion aux présentes CGV.

ITB se réserve le droit de suspendre toute relation commerciale en cours sans paiement d’indemnité en cas de doute sur la solvabilité d’un client, ou de dérogation de ce dernier au CGV.

ITB se réserve le droit de demander un paiement comptant, ou d’avance.

- **ARTICLE 2 – Commandes**

Les commandes sont définitives dès leur première émission, et ce dès la signature du bon de commande et de l’acceptation des CGV. Le client ne peut dès lors ni les annuler, ni en refuser la livraison. Dans le cas de commande par mail, le mail de commande envoyé par le client vaudra comme un bon signé. Dans le cadre de commande par téléphone, ITB se réserve le droit d’envoyer un bon de commande par mail à retourner, toujours par mail, signé manuellement, afin qu’il existe une trace de la commande.

- **ARTICLE 3 – Prix**

Les prix facturés sont ceux présentés à la commande lors de l’accord de vente.

En cas de litige sur un prix, le client est tenu de se manifester dans un délai de trente jours, afin que soit revu l’objet du litige. Quelque soit l’objet du litige, le client sera tenu de payer la somme demandée sur la facture émise dans les délais, et si besoin est, une régularisation sera faite ultérieurement à son égard.

- **ARTICLE 4 – Paiement**

4-1 ITB propose des règlements par virement bancaire ou LCR le règlement de la première commande doit être effectué avant la livraison. Un paiement à 30j peut également être octroyé par ITB.

4-2 Pour les réassorts qui suivent, ITB propose un paiement différé dans un délai maximum de 30 jours à date de facture. Le paiement anticipé ne donne pas lieu à un escompte.

4-3 En cas de retard de paiement, ITB se réserve le droit, sans mise en demeure, de faire subir aux clients des pénalités de retard d’un montant de 40€ d’indemnité et d’intérêt de retard calculé à un taux égal à deux fois le taux d’intérêt légale avec un

minimum de 12% l’an. Les pénalités continueront jusqu’à paiement de la somme attendue.

- **ARTICLE 5 – Livraison**

Toute date de livraison est donnée à titre indicatif, et aucun retard ne pourra donner lieu à une annulation de la commande, un délai de paiement supplémentaire, ou à des pénalités infligées à ITB. Les marchandises seront directement livrées par ITB, ou par le transporteur que la société choisira pour l’occasion.

Il appartient au client de faire la vérification de l’état des marchandises livrées à la réception, et le cas échéant de faire part de ses réserves ou réclamation à ITB, ou son transporteur.

- **ARTICLE 6 – Retour et Réclamation**

Toute réclamation doit être faite dans un délai de 72h après la livraison. Au delà de ce laps de temps, les produits ne pourront plus faire l’objet de réclamations et seront considérés comme conforme à la livraison.

ITB se réserve le droit d’accepter un retour ou un échange selon la qualité de ses relations commerciales avec un client.

Les produits faisant l’objet d’un retour après accord de la société ITB devront être renvoyés et en état neuf jusqu’à elle.

- **ARTICLE 7 – Propriété**

ITB conserve la propriété de ses produits jusqu’au paiement total de leur facture d’achat par le client. Le défaut de paiement peut entraîner la reprise des marchandises par ITB à la charge du client, et sous sa responsabilité en cas de casse, perte, ou vol.

- **ARTICLE 7 – Litige**

En cas de litige quel qu’il soit, le client est tenu de prendre contact avec ITB afin de trouver un accord à l’amiable avant toute autre action.